



Assemblée générale

Distr. générale
27 mars 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 42 de l'ordre du jour

La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement

Lettre datée du 20 mars 2013, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer au point 42 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale intitulé « La situation en Amérique centrale : progrès accomplis vers la constitution d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement » qui, conformément à la décision 60/508, reste inscrite à l'ordre du jour pour examen sur notification d'un État Membre. Dans sa résolution 65/181 sur la Commission internationale contre l'impunité au Guatemala, l'Assemblée générale m'a prié de la tenir périodiquement informée des travaux de la Commission et de l'application de ladite résolution. Conformément à cette disposition, je souhaite informer l'Assemblée des faits nouveaux concernant la Commission. On trouvera ici une mise à jour des informations contenues dans mes précédentes lettres au Président de l'Assemblée, en date du 10 décembre 2010 (A/65/618) et du 10 novembre 2011 (A/66/567).

Le Gouvernement guatémaltèque et l'Organisation des Nations Unies ont signé en 2006 un accord visant à démanteler les groupes clandestins et les forces de sécurité illégales qui contribuaient à perpétuer l'impunité au Guatemala. Cet accord a été ratifié par le Congrès guatémaltèque en août 2007. La Commission a pour objectif principal d'appuyer, de renforcer et d'aider les institutions de l'État guatémaltèque chargées d'enquêter sur les crimes qui auraient été commis par des forces de sécurité illégales et des services de sécurité clandestins et de poursuivre en justice leurs auteurs. Elle s'efforce d'atteindre cet objectif en :

- a) Identifiant les groupes de sécurité illégaux et les services de sécurité clandestins;
- b) Aidant l'État à démanteler ces groupes et services;
- c) Favorisant les enquêtes sur les crimes commis par ces groupes et services et les poursuites pénales à l'encontre de leurs auteurs, ainsi que leur châtement;



d) Faisant des recommandations à l'État en ce qui concerne les grandes mesures destinées à éliminer de tels groupes et services et à prévenir leur réapparition.

Pour s'acquitter des tâches décrites ci-dessus, la Commission mène des enquêtes et participe aux poursuites judiciaires au sein même du système judiciaire guatémaltèque en tant que procureur associé (*querellante adhesivo*), selon la loi du pays. Elle peut également porter plainte auprès des autorités pénales ou administratives compétentes contre les fonctionnaires qui contribuent à l'impunité en perturbant l'administration de la justice. Les activités de procédure et de fond découlant des initiatives de la Commission relèvent avant tout de l'État guatémaltèque.

Le mandat de la Commission a été renouvelé en 2009 et en 2011 par des échanges de lettres entre le Gouvernement guatémaltèque et le Secrétariat qui, chaque fois, ont prorogé son fonctionnement de deux ans. Le 30 novembre 2012, le Président de la République du Guatemala, Otto Fernando Pérez Molina, m'a écrit pour me proposer de proroger de deux années supplémentaires, soit jusqu'au 3 septembre 2015, le mandat de la Commission qui devait expirer le 3 septembre 2013. Dans une lettre datée du 15 janvier 2013, j'ai accédé à la proposition du Président. Cet échange de lettres constitue un accord pour la prorogation du mandat de la Commission pendant ce qui devrait être sa dernière période de fonctionnement.

La Commission bénéficie du large soutien de ses partenaires institutionnels guatémaltèques. Le 6 septembre 2012, le Secrétariat a accueilli une réunion d'information avec les pays qui soutiennent l'action de la Commission, destinée à permettre à celle-ci de présenter son plan de travail, élaboré en étroite coopération avec ses partenaires institutionnels au Guatemala. Dirigée par la Vice-Présidente du pays, Ingrid Roxana Baldetti Elías, la délégation guatémaltèque comptait de hauts représentants des trois pouvoirs, dont le Président du Congrès, la Présidente de la Cour suprême de justice, le Ministre de l'intérieur, le Ministre adjoint des affaires étrangères et la Ministre de la justice.

Ces autorités ont affirmé leur volonté de renforcer l'état de droit au Guatemala de concert avec la Commission. La Vice-Présidente a présenté au nom de son gouvernement la proposition de prorogation du mandat de la Commission et demandé le maintien de l'appui international à son action.

Le Ministre de l'intérieur, la Ministre de la justice, la Présidente de la Cour suprême et le Président du Congrès, partenaires institutionnels incontournables dans la lutte contre l'impunité, ont souligné leur étroite collaboration avec la Commission. La Ministre de la justice notamment a souligné que le Bureau du Procureur général avait fait de grands progrès, qu'il était devenu plus professionnel et qu'il avait mis en place de meilleures techniques d'enquête. On le voit dans la création de services de sécurité et d'analyse financière et dans la mise en œuvre d'un programme de protection des témoins, où la Commission a pris une large part.

Ces dernières années, la Commission a établi des relations de travail fructueuses avec le Bureau du Procureur général, partenaire national incontournable. La nomination, en décembre 2010, de l'actuelle Ministre de la justice, a contribué à renforcer une action concertée qui a commencé à porter ses fruits. Sous sa direction actuelle, le Bureau du Procureur général a obtenu des résultats concrets dans les enquêtes et les poursuites pénales visant des crimes graves liés tant à des affaires de

trafic de drogues, de violences électorales ou de criminalité organisée qu'à de graves atteintes aux droits de l'homme.

La Commission a travaillé utilement avec le Ministère de l'intérieur, qui a entrepris de créer, tâche importante, une nouvelle direction générale des enquêtes criminelles, qui jouera un rôle de premier plan dans le dépistage des crimes. La Commission a été priée d'aider le Ministère à la mettre sur pied, tâche qui devrait représenter une part importante de son action pendant la prorogation de son mandat.

En ce qui concerne le système judiciaire, la Commission a engagé un dialogue avec la Cour suprême de justice dans le but de contribuer à améliorer l'efficacité des tribunaux et elle s'est employée à recenser les pratiques qui entravaient le cours de la justice. Le 28 novembre 2012, elle a publié un rapport thématique sur l'appareil judiciaire pour exposer des irrégularités qui seraient survenues lors des procédures.

Conformément à son plan stratégique pour 2011-2013, la Commission donne actuellement la priorité aux enquêtes et poursuites en cours et aux activités de renforcement institutionnel destinées à étoffer les capacités nationales. Pour ce renforcement, ses activités visent à :

- a) Appuyer les procureurs spécialisés;
- b) Créer, au Bureau du Procureur général, un bureau des relations internationales;
- c) Renforcer le Bureau national de la protection des victimes et des témoins;
- d) Renforcer le Groupe de l'analyse du Bureau du Procureur général;
- e) Créer une unité spéciale de police chargée des enquêtes criminelles;
- f) Renforcer le Groupe des méthodes spéciales d'enquête, composé de membres de la Police civile nationale et du Bureau du Procureur général;
- g) Créer une plateforme d'information policière.

Au cours de la période à venir, la Commission compte redoubler d'efforts pour promouvoir les réformes institutionnelles et juridiques afin de renforcer l'aptitude des institutions guatémaltèques à lutter contre le crime et l'impunité et à assurer la pérennité des progrès accomplis par le Bureau du Procureur général. De concert avec ses partenaires institutionnels guatémaltèques, elle est en train d'élaborer un plan de travail stratégique pour la période 2014-2015.

La Commission comprend actuellement 162 agents recrutés sur les plans national et international et représentant 21 nationalités, y compris le Guatemala. Hormis le personnel de sécurité, 60 % des effectifs sont des hommes et 40 % des femmes. Dirigée par Francisco Javier Dall'Anese Ruíz (Costa Rica), la Commission se compose de cinq éléments : le Bureau du Commissaire, le Groupe des enquêtes et du contentieux, le Groupe de l'information et de l'analyse, le Groupe de l'administration et le Groupe de la sûreté et de la sécurité. Son budget pour 2013 s'élève à 16 millions de dollars.

Depuis sa création en 2012, la Commission a reçu 2 361 demandes d'enquête dont 289 ont été suivies d'effet. Dans 21 de ces enquêtes, elle s'est portée procureur associé, ce qui, selon la loi guatémaltèque, lui permet de participer aux procès en qualité de procureur indépendant aux côtés du Bureau du Procureur général. En

2012, des verdicts ont été prononcés dans 17 affaires emblématiques dans lesquelles la Commission était intervenue.

L'analyse de la législation nationale en matière de criminalité et de sécurité effectuée par la Commission a révélé des normes qui entravent le fonctionnement du système judiciaire. La Commission a donc présenté, en 2008, une première série de réformes comportant six propositions de modifications et de réformes de lois. En 2009, elle a présenté une deuxième série comportant neuf propositions. Mais, sur les 15 propositions de réforme législative ainsi formulées par la Commission, seules quatre ont été adoptées.

Le Secrétariat soutient les efforts importants de la Commission pour renforcer l'état de droit au Guatemala. Tant au Siège de l'ONU que sur le terrain, la collaboration avec la Commission est forte. Par une contribution de 10 millions de dollars au titre du Fonds pour la consolidation de la paix, l'ONU appuie également les efforts visant à garantir le respect des droits de l'homme et à renforcer le système de sécurité et l'appareil judiciaire au Guatemala. Les institutions nationales, les organismes et programmes des Nations Unies, la Commission et les organisations de la société civile ont conçu des projets pour renforcer les capacités des institutions et pour étoffer les secteurs de la justice et de la sécurité du pays. Mais, pour s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées, la Commission se heurte encore à des difficultés, ses enquêtes mettant en jeu de puissants intérêts, même au sein des institutions judiciaires guatémaltèques. Elle a toujours besoin d'être fortement soutenue afin de pouvoir mener à bien ses enquêtes, transférer des connaissances et du savoir-faire aux institutions guatémaltèques et promouvoir l'adoption d'un cadre juridique permettant de lutter plus efficacement contre l'impunité.

La Commission a joué un rôle décisif pour faire admettre que des enquêtes et poursuites professionnelles peuvent contribuer efficacement au fonctionnement de la justice au Guatemala. Je suis rassuré par l'engagement exprès de l'État guatémaltèque à collaborer étroitement avec la Commission dans la lutte contre l'impunité. Si l'engagement pris par les autorités nationales et les partenaires institutionnels est essentiel à la réalisation des objectifs de la Commission, celle-ci doit également être en mesure de fonctionner efficacement et avec des ressources suffisantes. Le Secrétariat exprime sa gratitude aux États Membres qui ont apporté à la Commission leur appui financier, en nature et politique et il espère qu'elle pourra compter sur une aide internationale généreuse pour parachever son mandat.

(Signé) **BAN** Ki-moon